

Bilan régional du cerf de Virginie de la zone 5 ouest en 2024

Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval



Mise en contexte

L'abondance des populations de cerfs de Virginie au Québec varie entre les régions, principalement selon la qualité de l'habitat et la rigueur de l'hiver. Les modalités de gestion du cerf sont ainsi adaptées pour tenir compte des particularités de chaque zone de chasse. Ce bilan régional présente une synthèse de l'état des populations de cerfs dans la zone 5 ouest, basée sur les tendances de certains indicateurs du système de suivi du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Cette zone est majoritairement située dans la région de l'Estrie et une petite portion se trouve dans la région de la Montérégie.

Portrait général de la zone

La zone de chasse 5 ouest, créée en 2002, a une superficie de 1 269 km², dont environ 725 km² d'habitat propice au cerf. Celui-ci couvre l'entièreté de la zone, qui se caractérise par une topographie moins accidentée que celle de la zone 5 est. L'habitat du cerf se trouve principalement dans le paysage agroforestier, associé aux domaines bioclimatiques de l'érablière à tilleul dans la partie est et de l'érablière à caryer cordiforme dans la partie ouest.

L'indicateur de la rigueur de l'hiver pour le cerf (NIVA) montre que, depuis 2010, la majorité des hivers dans la zone sont de rigueur faible, ce qui favorise la croissance des populations.

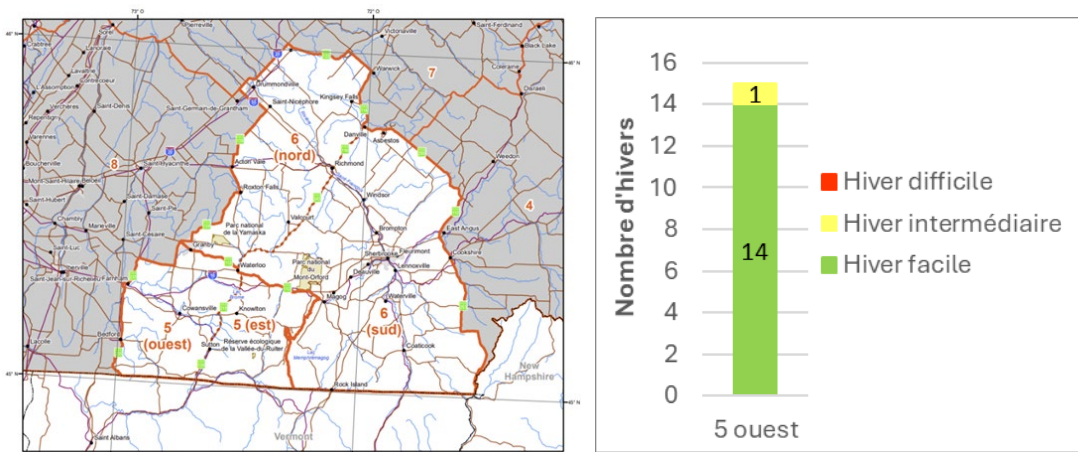
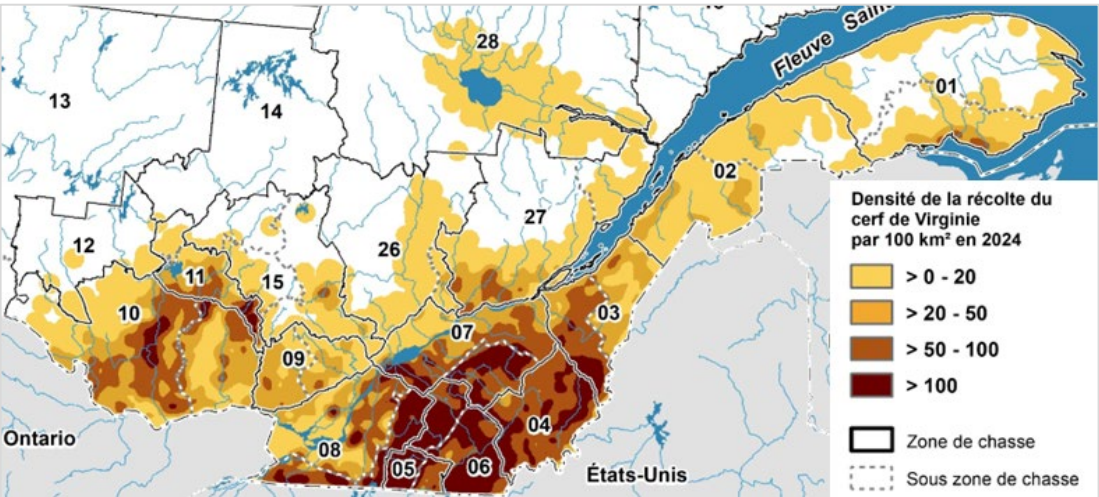


Figure 2. Nombre d'hivers selon leur rigueur pour le cerf, évaluée par l'indice NIVA (jours-centimètres d'enfoncement dans la neige) de 2010 à 2024 pour la zone 5 ouest.

Hiver facile : < 3 000 jours-cm;
intermédiaire : de 3 000 à 4 999 jours-cm;
difficile : ≥ 5 000 jours-cm

Portrait de la chasse sportive

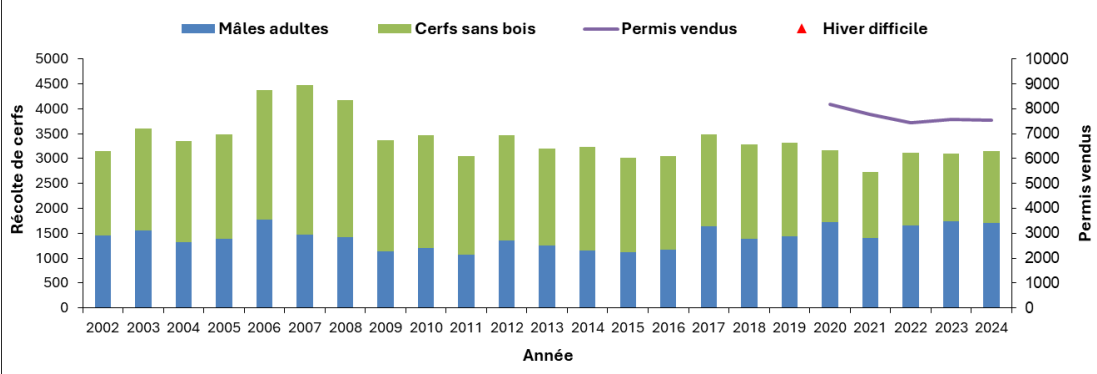


Les densités de cerfs sont élevées dans l'ensemble de la zone 5 ouest.

Figure 3. Densité de la récolte (cerfs/100 km²) en 2024.

Saviez-vous que?

En 2024, au Québec, 15 % des chasseurs de cerf se sont procuré un permis supplémentaire (soit 21 774 chasseurs sur les 142 112 adeptes). De ceux-ci, 16 % ont récolté un deuxième cerf (3 520 chasseurs). La grande majorité (2 243 chasseurs) ont récolté un mâle adulte et un cerf sans bois ou bien deux cerfs sans bois, alors que 1 277 chasseurs ont récolté deux mâles adultes. La récolte du deuxième cerf représente à peine 6 % de l'ensemble de la récolte de cerfs faite sur le continent et n'exerce pas de pression indue sur les populations de cerfs ni sur un segment de celles-ci.



En 2024, la récolte totale est demeurée stable par rapport à 2023 et elle a augmenté de 5 % par rapport à la moyenne de 2021-2023.

Figure 4. Évolution de la récolte de cerfs, de la vente de permis et de l'occurrence d'hivers difficiles (NIVA) dans la zone 5 ouest. Note : Le permis de chasse au cerf est associé à la zone depuis 2020.

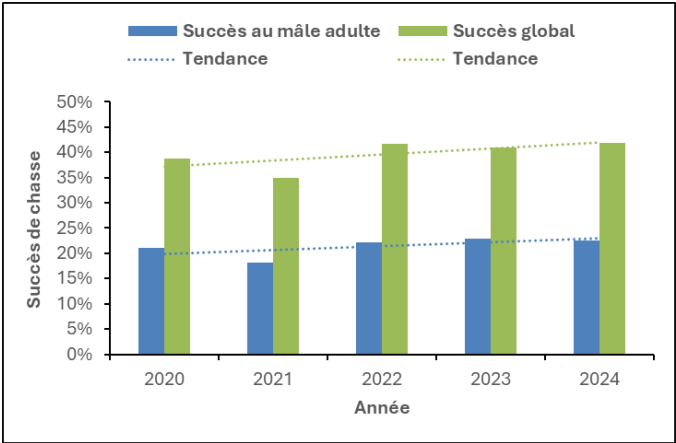


Figure 5. Évolution du succès de chasse (% des chasseurs ayant récolté un cerf) dans la zone 5 ouest.

Constats généraux

La mosaïque agroforestière de la zone 5 ouest offre un habitat de bonne qualité pour le cerf. Les hivers sont presque toujours cléments dans la zone 5 ouest et les populations de cerfs sont donc peu affectées par la rigueur de l'hiver. La récolte de cerfs sans bois doit continuer à être encouragée dans cette zone à très forte densité de cerfs.

Saviez-vous que?

La récolte de cerfs sans bois : un outil de gestion essentiel

La zone 5 ouest, en raison de ses fortes densités de cerfs, est l'une des trois zones de chasse au Québec où les chasseurs peuvent actuellement récolter jusqu'à deux cerfs dans une même saison sans changer de zone de chasse. De plus, un nombre important de permis de chasse au cerf sans bois y est délivré chaque année. Ces deux mesures ont pour objectif commun de réduire les problèmes de cohabitation avec l'humain, de favoriser la régénération forestière et de préserver les habitats, tout en maintenant une activité de chasse intéressante et durable.

On détermine le nombre de permis de chasse au cerf sans bois chaque printemps pour chaque zone, en se basant sur les données de suivi des populations et en tenant compte de la rigueur de l'hiver qui vient de se terminer.

Cette approche permet d'adapter le nombre de permis à la situation de chaque territoire et contribue à une gestion responsable de la ressource.

Pour en savoir plus sur le cerf de Virginie

Statistiques de récolte



Cerf de virginie



Plan de gestion



Système de suivi



Chasse au cerf



Fin de semaine de la relève

